SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le cinq septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 30 août 2011

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf M. TULLEAU Jean-Luc, excusé.

Madame GOUHIER Séverine a été élue secrétaire de séance.

Budget communal : modifications budgétaires – n°2

Le Conseil municipal,

Vu l'acquisition de dalles supplémentaires pour le complexe sportif,

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2011 :
Investissement – Dépenses

- Article 020 Dépenses imprévues : - 1 500,00 €
- Article 2188 Opér 45 Autres immobilisations : + 1 500,00 €

Remboursement location de matériel à l'association Les amis de la décoration intérieure de l'église

Le maire fait part aux membres du conseil municipal, que lors de l'enterrement du caporal Cyril LOUAISIL, décédé en mission en Afghanistan, l'association « Les Amis de la décoration intérieure de l'église » a loué du matériel de sonorisation, en raison du nombre important de personnes assistant à cette cérémonie.

Cette association demande si la commune peut prendre en charge cette dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de rembourser ladite association ; la dépense s'élève à 70 €.

Budget assainissement : modifications budgétaires n° 2

Le Conseil municipal

Autorise les modifications budgétaires suivantes sur le budget assainissement 2011 :
Fonctionnement dépenses :

- Article 6063 Fourniture d'entretien : - 500 €
- Article 654 Créances irrécouvrables : + 500 €

Restaurant scolaire municipal : signature d'une convention avec l'EHPAD	M. Maxime CHAUVIN, adjoint chargé des affaires sociales, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune prend en charge le coût réel des repas scolaires servis réalisés par l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), sur une base forfaitaire déterminée entre les parties par convention, et ce, par année civile. L'EHPAD a réalisé une actualisation de ses tarifs pour l'année 2012 : le montant forfaitaire sera de 5.21 € par repas et par élève. Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Autorise M. CHAUVIN Maxime, adjoint, à signer la convention à intervenir entre la commune et l'EHPAD pour l'année 2012. _____
Achat d'un tracteur	Le maire fait part au conseil municipal que le tracteur DEUTZ ayant été mis en vente étant donné les frais importants en cas de réparation. Il a donc été sollicité un devis près de l'entreprise Haubois Brière. Cette dernière propose donc l'acquisition d'un tracteur RENAULT d'occasion pour la somme totale de 14 112.80 € TTC. Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Autorise le Maire à signer le devis _____
N° 79 – Acquisition d'abris bus	Le Conseil Municipal, Vu la demande de plusieurs familles pour la mise en place d'abris-bus assurant la sécurité de leurs enfants aux divers point d'arrêts d'autocars, en campagne, Décide, pour la sécurité des scolaires, l'acquisition de cinq abris-bus, qui seront installés à divers points sur la commune de BALLOTS Décide de retenir le devis de l'entreprise Gédimat Socramat, d'un montant de 1 340,00 € HT (1 602,64 € TTC), pour la fourniture de cinq dalles béton, et de retenir l'entreprise SB Charpentes, d'un montant de 4 246,60 € HT (5 078,93 € TTC) pour la fourniture des abris bus. A cela s'ajoutent la fourniture d'aquatubes pour un coût de 146,80 € HT (175,57 € TTC) ainsi que l'aménagement des emplacements par les employés communaux pour un coût de 607,51 €. Sollicite près du conseil général une subvention au titre du produit des amendes de police relative à la circulation routière,

	Arrête les modalités de financement comme suit : - Subvention conseil général (50 % sur le HT) 3 170,46 € - Autofinancement 4 294,19 € 7 464,65 € _____
Demande de subvention au titre des amendes de police en matière de sécurité routière	Le Conseil Municipal, Vu la dépose des feux tricolores suite à divers dysfonctionnements, au carrefour des RD 25 / 153 et 150 Vu l'acquisition d'un cinémomètre (radar pédagogique) afin de faire prendre conscience aux conducteurs de la vitesse à laquelle ils traversent ledit carrefour, Vu les résultats donnés par le logiciel inclus au radar pédagogique, Décide, pour la sécurité des usagers, la pose de coussins berlinois qui permettrait de réduire la vitesse au carrefour cité ci-dessus, Décide de retenir le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un coût total de 4 632,00 € HT (5 539,87 € TTC) Sollicite près du conseil général une subvention au titre du produit des amendes de police relative à la circulation routière, incluant l'achat du cinémomètre (coût : 2 496,00 € HT – 2 970,24 € TTC). Arrête les modalités de financement comme suit : - Subvention conseil général (25 % sur le HT) 1 782,00 € - Autofinancement 6 728,11 € 8 510,11 € _____
Création d'une fourrière	La Préfecture, après courrier de la mairie en date du 17 mai 2011, a donné réponse quant à l'identification de véhicules en stationnement depuis plusieurs mois sur le parking de la salle des fêtes ainsi que rue Joseph Rivière. Il est décidé de mettre les véhicules en stationnement à la station d'épuration. Des renseignements seront pris pour la création d'une fourrière municipale. _____
Subventions 2011	Le Conseil Municipal Décide de verser, pour l'année 2011, les subventions suivantes : * Association « Les Rencontres Balloçaises » 300,00 € * Association « Ballots se défoule » 400,00 € (pour organisation course à pied en 2012) * Association « Ballots se défoule » 50,00 € (pour l'organisation de la manifestation « téléthon » _____

Placement de fonds sur un compte à terme	M. Raymond HOUDIN, adjoint en charge des finances, fait part au conseil municipal que le prêt de 300 000 € réalisé près de la Caisse du Crédit Agricole, a été débloqué le 30 août 2011, et qu'une première partie de la somme (150 000 €) a été versée à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en vue de la participation pour l'extension des installations de restauration scolaire. M. HOUDIN propose que le solde (soit 150 000 €) soit placé sur un compte à terme, avant d'être versé à l'EHPAD fin décembre. Pour ce faire, après renseignement pris près de la Trésorerie, il propose le placement sur un compte à terme, pendant 3 mois, à compter de septembre 2011, au taux nominal de 1.11 %. Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Autorise le placement ci-dessus cité et autorise le maire à signer la demande d'ouverture de compte à terme. _____
Lotissement La Barrière – Vente d'une parcelle à M. CHANQUELIN Cyrille et Melle SERY Davina	Le conseil municipal, Vu l'offre d'achat de M. CHANQUELIN Cyrille et Melle SERY Davina, domiciliés à BALLOTS 9, impasse de la Motte, concernant le lot n° 1 du lotissement La Barrière, cadastré section YH 204, d'une superficie de 719 m², Après délibération et à l'unanimité, Donne un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. CHANQUELIN Cyrille et Melle SERY Davina, moyennant le prix de 20 € HT le m², soit 14 381,59 € HT avec TVA sur la marge (2 618,41 €) soit pour la somme totale de 17 000 € TTC. Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle. Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon. _____
Lotissement La Barrière – Vente d'une parcelle à M. GASNIER Nicolas et Melle BERTHIER Tiffany	Le conseil municipal, Vu l'offre d'achat de M. GASNIER Nicolas et Melle BERTHIER Tiffany, domiciliés à BALLOTS lieudit « Le Hardas », concernant le lot n° 3 du lotissement La Barrière, cadastré section YH 206, d'une superficie de 874 m², Après délibération et à l'unanimité, Donne un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. GASNIER Nicolas et Melle BERTHIER Tiffany, moyennant le prix de 20 € HT le m², soit 17 482,08 € HT avec TVA sur la marge (3 182,92 €) soit pour la somme totale

	de 20 665 € TTC. Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle. Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.
Lotissement La Barrière – Vente de deux parcelles à M. TOUVE Fabien et Melle AUBERT Aurélie	Le conseil municipal, Vu l'offre d'achat de M. TOUVE Fabien et Melle AUBERT Aurélie, domiciliés à BALLOTS 19 rue Nationale, concernant les lots n° 7 et 8 du lotissement La Barrière, cadastrés section YH 210, d'une superficie de 527 m² et section YH 211, d'une superficie de 478 m², Après délibération et à l'unanimité, Donne un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. TOUVE Fabien et Melle AUBERT Aurélie, moyennant le prix de 20 € HT le m², soit 20 102,08 € HT avec TVA sur la marge (3 659,92 €) soit pour la somme totale de 23 762 € TTC. Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle. Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.
Lotissement La Barrière – Vente d'une parcelle à M. BRIQUET Guillaume et Melle PAILLARD Aurélie	Le conseil municipal, Vu l'offre d'achat de M. BRIQUET Guillaume et Melle PAILLARD Aurélie, domiciliés à CRAON 26 chemin de Romé, concernant le lot n° 9 du lotissement La Barrière, cadastré section YH 212, d'une superficie de 850 m², Après délibération et à l'unanimité, Donne un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. BRIQUET Guillaume et Melle PAILLARD Aurélie, moyennant le prix de 20 € HT le m², soit 17 001,58 € HT avec TVA sur la marge (3 095,42 €) soit pour la somme totale de 20 097 € TTC. Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle. Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.
Lotissement La Barrière – Vente d'une parcelle à M. BOISSEAU Guénolé	Le conseil municipal, Vu l'offre d'achat de M. BOISSEAU Guénolé, domicilié à BALLOTS 13 rue du Val de Loire, concernant le lot n° 12 du lotissement La Barrière, cadastré

	section YH 215, d'une superficie de 725 m², Après délibération et à l'unanimité, Donne un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. BOISSEAU Guénolé, moyennant le prix de 20 € HT le m², soit 14 501,71 € HT avec TVA sur la marge (2 640,29 €) soit pour la somme totale de 17 142 € TTC. Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle. Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.
Diagnostic technique sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP	M. Maxime CHAUVIN, adjoint en charge des affaires sociales, présente aux conseillers municipaux, une convention de la société SOCOTEC, de Changé, et relatif au diagnostic technique sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP (établissements recevant du public). En effet, la communauté de communes du Pays du Craonnais, dans le cadre de ses compétences, avait lancé un appel d'offres pour l'ensemble des communes de la communauté de communes, dont l'objet est la réalisation du diagnostic relatif à l'accessibilité des ERP aux personnes âgées, prévu par l'article R. 111-19-9 du code de la construction et de l'habitation. Les honoraires, pour le diagnostic de 4 ERP de 5ème catégorie et de 4 ERP de 3ème et 4ème catégorie, s'élèvent à 2 631.20 € TTC. Le conseil municipal, Après avoir pris connaissance de ces détails, et après en avoir délibéré, Autorise le maire à signe ladite convention à intervenir entre la commune et la société SOCOTEC.
Approbation modification simplifiée du plan d'occupation des sols	Le Conseil Municipal, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-13, R. 123-24 et R. 123-25 ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 1992 approuvant le Plan d'Occupation des Sols ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2011 décidant d'engager une procédure simplifiée de modification du P.O.S. relative à la diminution des obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain d'assiette ; cette modification s'inscrit dans une démarche « développement durable » avec pour objectif de densifier le bâti existant en zone UE afin de limiter l'étalement des zones d'activités et éviter ainsi la consommation excessive d'espaces naturels et agricoles.

	vase destiné au fleurissement, une indemnité pourra être exigée au titulaire de la concession. Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Autorise le maire à émettre le titre de recettes correspondant au coût du remplacement d'une porte de columbarium au jour de l'achat.
Mise à disposition d'une partie du préau de l'espace Récréamôm à M. Olivier HERVEL	Le maire fait part au conseil municipal de la demande de M. Olivier HERVEL pour la mise à disposition gratuite d'une partie du préau de l'espacé Récréamôm pour la réalisation d'une statue. En contrepartie, il accueillera les enfants des écoles pour faire découvrir son activité. Le conseil municipal propose donc de signer une convention de mise à disposition d'une partie du préau de l'espace Récrémamôm avec M. HERVEL.
Questions diverses	• Me MENARD, notaire à Craon, a adressé une demande de certificat d'urbanisme relatif au terrain de Mme NEVEU situé route de la Selle Craonnaise, à la sortie d'agglomération. Le projet consiste en la division du terrain, en trois lots à usage de construction d'habitation. Après étude du dossier, il s'avère que le terrain est classé, dans le POS, en zone Nah, ce qui implique la construction d'au moins 4 logements. Le certificat d'urbanisme sera donc négatif. • Chambre funéraire de Craon : un courrier a été adressé à la communauté de communes au sujet de la constatation de dysfonctionnement de la chambre funéraire. • Une pétition relative à la vitesse excessive constatée par les riverains route de Laubrières, a été déposée en mairie. Ces derniers souhaiteraient la création d'un rond-point à l'entrée du village. • Les travaux sur la route de Cossé le Vivien, au départ de cette ville, auront lieu du 8 au 16 septembre 2011. • Lecture de la copie du courrier adressé par Mme Jayne WARREN, domiciliée à Senonnes, à M. Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'état en charge du commerce, et relatif au projet de parc éolien (installation de 31 éoliennes dans trois communes voisines) • Remerciements de M. et Mme KINDELBERGER suite au décès de leur fils Nicolas.